

APROPOS DU CONGRÈS DES EMPLOYÉS...

Le Congrès Confédéral devant tenir ses assises début d'avril, nous assistons depuis quelques semaines à une cascade de Congrès de Fédérations et d'Unions départementales, chaque fois nous entendons non revendiquer, mais clamer à grand son de trompe l'hymne à la production et à la renaissance française. L'on se demande parfois ce que les ouvriers y viennent faire. Inutile de vous dire que ces congrès sont d'un morne et que les délégués vraiment syndicalistes sortent de ces réunions passablement écœurés.

Le Congrès des Employés, qui s'est tenu à Vichy du 28 au 31 mars, a été, il faut le constater, un peu différent. Oh! nous avons bien entendu quelques moscoutaires nous débiter quelques discours à l'emporte-pièce dont vous connaissez tous les formules, mais l'on a assisté, dans l'ensemble, à des débats syndicalistes et revendicatifs.

Le Grand Casino où il tenait ses assises a entendu souvent résonner l'«*Internationale*», contraste avec les congrès où la «*Marseillaise*» remplace l'hymne cher à la classe ouvrière. Si des délégués belges et hollandais y étaient présents, aucun ministre n'y avait été invité, il faut le signaler et marquer ce point qui est à l'honneur des dirigeants actuels de cette Fédération qui n'est pas encore colonisée.

Son secrétaire général retraça la vie et l'action qui fut menée de 1938 à 1945; il signala que dès 1940 sa Fédération pris position contre l'occupant nazi et les Vichystes (elles n'étaient pas nombreuses à l'époque les fédérations ayant cette attitude) et qu'elle défendit le syndicalisme libre, qu'elle s'éleva contre la position prise par le C.C.N. sur le référendum. De nombreux orateurs prirent la parole pour critiquer ou approuver cette action, mais la majorité était d'accord avec son secrétaire.

Le nouveau secrétaire général des Employés de Paris (communiste bien entendu) se signala par un discours-programme comme nous en entendions si souvent dans la bouche de ces hommes qui suivent, les mots d'ordre de leur parti et n'ont de syndicaliste que le nom; il critiqua la direction de la Fédération pour sa position prise sur le référendum, indiquant que c'était faire de la politique que de conseiller aux adhérents d'être libres de voler selon leur conscience, qu'il y avait des formules qui étaient périmées (entendons par là le vieux syndicalisme), etc... Il s'éleva aussi contre la distribution aux délégués des motions d'action syndicale et internationale qui seront déposées au Congrès fédéral par Lucot et Robert et qu'un délégué avait, avant l'ouverture du Congrès, déposées à la place de chaque représentant...

Certains orateurs reprirent leurs attaques contre les syndicalistes partisans de l'indépendance, comparant ceux-ci aux bélinistes, trotskistes, etc...; ils furent assez sévèrement accueillis.

Dans sa réponse, le secrétaire fédéral s'éleva avec force contre ces épithètes, il indiqua aussi que les vieilles formules avaient encore de la valeur puisque ceux-là même qui s'élevaient, contre elles s'en étaient accaparées; il fit remarquer au secrétaire de Paris qu'il ne connaissait pas l'auteur de la remise des motions Lucot, mais que chaque délégué avait le droit de faire telle propagande qu'il lui convenait; après ces explication, le rapport moral fut mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La bataille des tendances devait se produire sur une modification aux statuts fédéraux que la nouvelle majorité parisienne avait présentée; celle-ci tendait à modifier l'article sur la représentation des syndicats au Congrès: cette proposition tendait à donner à chacun d'eux un nombre de voix égal au nombre d'adhérents, de cette façon, les gros syndicats seraient majoritaires. A chaque vote et c'en était fini des petits syndicats dont la colonisation n'était plus nécessaire (démocratie, que fait-on en ton nom!). Mais il n'avait pas compté avec la majorité des petits syndicats de province qui s'élevèrent avec force contre cette façon de voir. Après une énergique intervention du secrétaire fédéral qui, tout en reconnaissant que des modifications au mode

de représentation étaient peut-être nécessaires, et qui s'opposa à la proposition de Paris, l'on passa au vote sur la motion préalable déposée par lui; celle-ci obtint 612 voix contre 198 (9 abstentions et bulletins nuls). Les communistes étaient battus.

A partir de ce moment, le congrès était terminé. Les jours suivants, les commissions professionnelles, sur rapports, délibérèrent et vinrent rapporter à la séance qui se tint le dimanche 31. Celle-ci fut ouverte par une allocution de Jouhaux. Une motion d'orientation syndicale devait clôturer les travaux; plusieurs syndicats avaient marqué leur accord avec la motion Lucot: le syndicat d'Amiens l'avait prise à son compte, mais un délégué de Paris ayant déposé lui aussi une motion critiquant l'action passée de la C.G.T., une entente se fit, entre eux. Mais les communistes veillaient; ne voulant pas recommencer l'expérience des statuts, ils rédigèrent une motion d'unité qui proclamait l'indépendance du mouvement syndical à l'égard des partis et des gouvernements qui obtint, l'adhésion du secrétaire fédéral et de la majorité, mais la minorité avait marqué un point: pourtant, elle ne s'était ni concertée ni rencontrée.

Si la majorité fédérale n'a pas voulu prendre une position nette sur l'orientation syndicale à donner à la C.G.T., qu'elle prenne garde aux risettes communistes; ceux-ci pourraient bien, un jour, la chasser de la place, et à ce moment il sera trop tard.
